

## Commission de l'intérieur du 14 mars 2012

### Question de M. André Frédéric à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "la réduction de la dotation de la ville de Spa pour la zone de police des Fagnes et la révision de la norme KUL" (n° 10152)

22.01 **André Frédéric** (PS): Madame la ministre, ma question pourrait paraître sous-localiste et aurait peut-être dû être posée sous forme écrite mais je pense qu'elle pourrait faire jurisprudence pour toutes les zones de police de ce pays. C'est pour cette raison que je voudrais vous l'exposer très rapidement.

Un différend oppose la ville de Spa et les communes de Jalhay et de Theux en ce qui concerne leur dotation de la zone de police des Fagnes. En effet, la commune de Spa a décidé unilatéralement de réduire le pourcentage de sa dotation à la zone de police des Fagnes de plus de 11 %. Pour expliquer cette prise de position, elle se base sur l'arrêté royal de 2005 fixant la norme KUL, elle-même fixée en 1998.

Comme vous le savez, lorsque les communes n'arrivent pas à se mettre d'accord quant à leur quote-part respective, elles doivent faire appel à la norme KUL qui doit, en théorie, être reconduite d'année en année via la prise d'un arrêté royal. Cela n'a plus été le cas depuis 2009. À l'heure actuelle, cette norme n'existe plus et il y a donc un vide juridique.

À la suite d'une précédente question que j'avais adressée à votre prédécesseur, je sais qu'une étude portant sur la révision de la norme KUL a été commandée à l'université de Gand en mars 2010. D'après mes informations, cette étude est terminée depuis quelques mois et ses conclusions sont connues.

Madame la ministre, qu'en est-il? La norme KUL sera-t-elle bientôt être revue sur la base des résultats de cette étude?

Un nouvel arrêté royal est-il en préparation? Si oui, quand sera-t-il prêt? Sera-t-il applicable pour le budget 2012 des zones de police?

Que pensez-vous de la situation que connaît la zone de police des Fagnes et surtout que pourriez-vous faire, le cas échéant, pour régler la situation budgétairement difficile dans laquelle la commune de Spa a plongé la zone de police des Fagnes?

22.02 **Joëlle Milquet**, ministre: Je vais intervenir brièvement car c'est la centième question à laquelle je répons en vingt-quatre heures!

La norme KUL sera-t-elle bientôt revue? Oui. Sur base des résultats de l'étude? Non. Je pense qu'elle est tellement compliquée qu'il faudrait quelque chose de plus simple.

Un nouvel arrêté est-il en préparation? Oui. Il sera prêt à la fin de l'année. Est-il applicable pour le budget 2012 des zones de police? Non, puisque ce sera pour 2013.

Concernant Spa, je n'ai pas été saisie d'une demande en la matière. Si je devais l'être, je recommanderais l'application de la norme supplétive "60-20-20" à titre volontaire dès à présent, afin que la prolongation de l'application en 2012 de l'arrêté qui la prévoit soit une réalité.

En ce qui concerne la problématique de la zone de police des Fagnes, l'évolution intervenue pour le revenu imposable par habitant des trois communes de cette zone est assez comparable. Il y a 33 % pour Jalhay, 33 % pour Spa et 35 % pour Theux. Il n'y a donc pas, dans l'utilisation de données, certes datées, une source d'évidente discrimination entre les communes au regard de l'évolution intervenue depuis des valeurs qui fondent la distribution entre elles de la part communale au budget de la zone de police.

Je veux bien rencontrer les personnes concernées, s'il le faut, pour voir avec elles comment régler ce problème.

22.03 **André Frédéric** (PS): Je vous remercie, madame la ministre.

*L'incident est clos.*